

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 579 864**

②1 N° d'enregistrement national :

**85 05496**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 01 J 25/11.

①2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 5 avril 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 41 du 10 octobre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés : 1<sup>re</sup> addition au brevet 82 20800 pris le 6 dé-  
cembre 1982.

⑦1 Demandeur(s) : Société SERAMAC S.A.R.L. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jacques Chanet.

⑦3 Titulaire(s) :

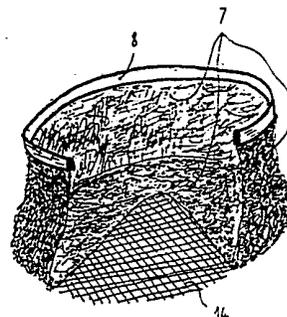
⑦4 Mandataire(s) : Jacques Chanet.

⑤4 Élément d'essorage pour moule à fromage comportant une partie en tricot et un disque rigide.

⑤7 La présente invention a pour objet des perfectionnements  
à un élément d'essorage pour moule à fromage.

Selon l'invention un élément d'essorage en tricot 7 et en  
forme de poche fixé à la partie supérieure d'un moule par un  
élément de fixation 8 est principalement caractérisé en ce  
qu'un disque rigide 14 d'une assez grande porosité est fixé à  
la partie inférieure de la poche.

Application à l'essorage des fromages.



FR 2 579 864 - A2

D

La présente invention a pour objet des perfectionnements à un élément d'essorage pour moule à fromage décrit dans la demande de brevet 82 20800 au nom de la Demanderesse.

5 Suivant la demande de brevet précitée un élément d'essorage pour moule à fromage ledit élément étant du type comprenant une partie textile et un élément de fixation sur un élément correspondant du moule à fromage, forme ou foncet, est caractérisé : en ce que la partie textile dudit élément est un  
10 tricot.

C'est plus particulièrement à l'application illustrée à la fig.6 de la demande précitée que se rapporte la présente invention. Sur cette fig.6 apparaît un  
15 élément d'essorage (7) en forme de poche fixée à la périphérie supérieure d'un moule (9) par un élément de fixation (8). Le moule (9) a une forme de cuvette à angle de fond arrondi ; cet angle de fond arrondi permet à l'élément d'essorage, sous la pression de caillebotte (10) de bien épouser l'angle. Si au lieu d'un angle arrondi on avait un  
20 angle vif l'élément d'essorage ne pourrait, ainsi que l'a montré l'expérience, épouser parfaitement cet angle vif.

C'est précisément l'objet de la principale invention que de résoudre cette dernière difficulté.  
25

L'unique figure de la planche annexée illustre une forme de réalisation des perfectionnements de la présentes invention.

Suivant les perfectionnements de la présente invention un disque rigide (14) d'un matériaux  
30 ayant de préférence une assez grande porosité, ; ce matériaux pouvant être un treillis ou un feutre de fils de matière synthétique, est fixé, par exemple cousu, à une partie inférieure de la poche en tricot constituant l'élément d'essorage (7). On rappelle que cet élément d'essorage  
35 comporte à son bord supérieur une ceinture élastique (8)

formant moyen de fixation.

De préférence le disque (14) est au moins cousu, le long de sa périphérie au-dessous de la partie textile formant poche ; de préférence encore la  
5 partie cousue de la poche est légèrement tendue sur le disque.

Le disque peut être découpé dans un treillis de fils de matière synthétique (polyamide, polyster  
10 etc.) ; le disque peut encore être découpé dans un feutre rigide de tels matériaux. Le diamètre du disque sera très légèrement inférieur au diamètre du fond du moule auquel l'élément d'essorage sera destiné, moyennant quoi on obtien-  
dra un angle vif du fromage pressé.

15

20

25

30

35

RE V E N D I C A T I O N S

1.- Elément d'essorage de moule à fromage conforme à la revendication 2 de la demande de brevet principal caractérisé :

5 en ce qu'un disque rigide est fixé sur le tricot constituant la partie textile dudit élément d'essorage ;

2.- Selon la revendication 1, caractérisé :

en ce que le matériaux constitutif dudit disque est un treillis ;

10 3. Selon la revendication 1, caractérisé :

en ce que le matériaux constitutif dudit disque est un feutre ;

4.- Selon la revendication 1, caractérisé :

15 en ce que le dit disque est cousu au moins le long de sa périphérie ;

5.- Selon la revendication 4, caractérisé :

20 en ce que le disque est cousu au-dessous de ladite partie textile

1/1

2579864

